

Un rapport consensuel sur les statistiques ethniques

Yazid Sabeg offre une issue à un débat difficile

Nul besoin d'une loi. La France dispose des outils statistiques nécessaires pour mieux appréhender l'ampleur et les mécanismes des discriminations. Elle peut développer ce qu'on appelle communément des « statistiques ethniques », à condition d'en faire un usage « raisonné » et « différencié selon les circonstances et les finalités ». Fruit de dix mois de réflexion, le rapport du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (Comedd), que son président, François Héran, a remis vendredi 5 février à Yazid Sabeg, commissaire à la

diversité, témoigne de la volonté de sortir de la polémique. Depuis le début des années 2000, les défenseurs de la République « *une et indivisible* » refusent l'idée que l'on puisse distinguer les Français en fonction de leurs origines ethniques. Ils s'opposent à ceux qui estiment que seule une telle distinction permettra de lutter efficacement contre les discriminations.

Le comité a mis à plat chacune des méthodes existantes qui permettent de décrire les origines des personnes.

Laetitia Van Eeckhout

► Lire la suite page 7 et la Page trois